La sécurité du travail en hauteur sur transstockeur

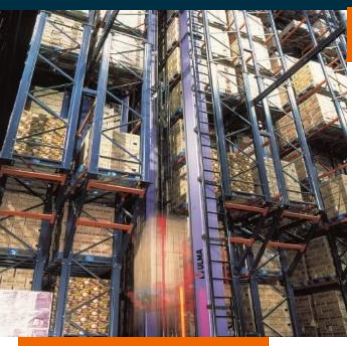

OBJECTIFS

- Analyser les risques de chute de hauteur selon le lieu d'intervention.
- intégrer la réglementation en vigueur.
- identifier, utiliser et contrôler ses EPI (harnais, systèmes et liaisons antichute) en fonction de la situation de travail, pour accéder, se déplacer et travailler sur transstockeur.
- Installer des dispositifs d'ancrage provisoires ou utiliser ceux existants.
- Adopter une posture de vigilance vis-à-vis de soi et de ses partenaires.
- Evoluer dans un rack de stockage en sécurité (déblocage d'une palette par exemple)
- Evaluer les installations en place
- Utiliser les moyens d'auto-évacuation à disposition

TARIF

- 1095 €HT
(hors frais de déplacement)

GROUPE

- 6 personnes

DURÉE

- 1 jour (7h)

Le programme ci-dessous est personnalisable en fonction des lieux/cas d'intervention et du métier des apprenants pour être conforme au FD S71-521.
Ce document préconise un Maintien et Actualisation des Compétences tous les 3 ans.

PUBLIC

- Toute personne amenée à travailler sur transstockeur et nécessitant le port d'EPI contre les chutes de hauteur.

MOYENS

- Supports numériques
- Textes réglementaires et normatifs
- EPI contre les chutes de hauteur

DELAI D'ACCES

- Date(s) à convenir, proposition sous 48 heures après demande.

PRÉREQUIS

- Être reconnu médicalement apte au travail en hauteur et en bonne condition physique, ne pas avoir d'appréhension du vide.
- Avoir à sa disposition des EPI adaptés au travail et à l'environnement (prêt possible).
- Maitriser la langue française pour une bonne compréhension.

ÉVALUATION

- Théorie : par questionnaire (note > 60%).
- Pratique : validation des aptitudes lors d'exercices pratiques de m en situation.

DOC. REMIS

- Clé USB avec support
- Visa d'Aptitude
- Attestation de fin de formation

THÉORIE

Sensibilisation :
Qu'est-ce qu'une chute ? Les risques du travail en hauteur et leurs facteurs aggravants (statistiques des chutes de hauteur).

Réglementation :
Les principes généraux de prévention, le Décret 2008-244 (articles spécifiques), les différentes Recommandations, les droits, devoirs et responsabilités employeur / employés concernant le travail en hauteur.

Analyse des risques spécifiques du travail en hauteur :
Présentation détaillée des éléments fondamentaux (force de choc et facteurs de chute ; tirant d'air et effet pendulaire) et des situations de travail (situation de retenue et situation d'arrêt des chutes).

La protection collective contre les chutes de hauteur :
Définition de la protection collective, présentation des différents équipements (PIRL, échafaudages, nacelles, dispositifs de recueil...), différenciation avec la protection individuelle.

La protection individuelle contre les chutes de hauteur :
Définition de la protection individuelle, présentation du harnais, des différentes liaisons et systèmes antichute et de leurs limites d'utilisation en fonction des situations de travail.

Les dispositifs d'ancrage :
Présentation des différents types d'ancrage (EN 795) fixes et temporaires et de leurs conditions d'utilisation.

PRATIQUE

L'objectif est de maîtriser l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur afin d'accéder, se déplacer et travailler sur transstockeur en sécurité :

Harnais :
- Contrôle et ajustement du harnais à sa morphologie.
- Essais en suspension sur l'élément d'accrochage dorsal et/ou sternal *(pour comprendre l'intérêt du bon réglage du harnais et déterminer quel est le plus adapté selon la situation de travail)*.

Liaisons antichute :
- Choix, contrôle et utilisation de la liaison antichute adaptée en fonction du contexte.
- Identification des risques induits par son utilisation selon l'environnement.

Ancrages provisoires et/ou fixes :
- Choix, contrôle visuel et utilisation du dispositif d'ancrage identifié et/ou mise en place d'un ancrage provisoire selon le lieu de travail et les précautions à prendre.

Exercices sur transstockeur
- Ascension sur l'échelle fixe pour rejoindre la zone d'intervention – Avec l'antichute en place – Avec longe double
- Travail en sécurité depuis le porte palette – Création d'ancrage provisoire.
- Intervention dans les rayonnages en sécurité – Choix de l'ancrage – Déplacement avec antichute mobile incluant un support d'assurage rigide ou flexible et création des points de renvoi pour limiter l'effet de pendule – Déplacement à la longe double.

POSITIONNEMENT

- Un test de positionnement permettant l'identification du niveau des apprenants est disponible sur notre site Internet.